

ST16 - Sécurisez vos délégations de pouvoirs

Inter

Intra

Thématique(s)

Corporate, fusions & acquisitions

Durée

7 heures

Nombre de séances

1

Les dates, les lieux et les tarifs varient selon les sessions. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations ou contactez-nous pour connaître les modalités à jour.

Objectifs professionnels

- Identifier les conditions de validité et d'efficacité des délégations au regard des dernières décisions rendues
- Cibler les principaux écueils rencontrés et les erreurs à éviter dans la mise en place des délégations
- Organiser au mieux vos délégations : les mesures à envisager pour une mise en place réussie

Programme

Introduction

PARTIE I : À QUELLES CONDITIONS LE DIRIGEANT PEUT-IL DÉLÉGUER SES POUVOIRS ?

- Comment organiser la démarche de mise en place des délégations ?
- Quels sont les autres types de délégation ?
- Quelles précautions à prendre au niveau de la rédaction des actes ?

- Le recours à la délégation est-il envisageable dans tous les domaines ?
- Le délégant peut-il être une personne morale ?
- Quelles recommandations dans les structures où les pouvoirs des dirigeants sont analogues ?
- Quelles recommandations dans les structures où il y a plusieurs dirigeants ?
- Quelles recommandations dans le cas où le délégataire est un tiers ?
- Qui peut recevoir une délégation ?
- Qui peut subdéléguer ?

PARTIE II : COMMENT ASSURER LA MISE EN PLACE ET LE SUIVI DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS ?

- La délégation de pouvoirs doit-elle être formalisée par écrit ?
- Quelles sont les autres conditions relatives à l'acte de délégation ?
- Que doit contenir au minima une délégation ?
- Quelles clauses insérer dans la délégation ?
- Quid en cas de difficultés rencontrées par le délégataire ?
- Comment gérer l'indisponibilité du délégataire ?
- A quelle date prend effet la délégation ?
- Quelles sont les actions préalables à la signature de la délégation ?

Public concerné

- Chef d'établissement / gérant
- DAF / RAF
- Directeurs juridiques
- Dirigeants
- DRH
- Toute personne appelée à recevoir une délégation de pouvoirs

Pré-requis

- Expérience dans l'une des fonctions ciblées

Pédagogie

- Formation associant aspects théoriques et surtout approche pratique.
- Remise d'un dossier technique spécialement conçu par FIDAL FORMATIONS.

Intervenants

Les intervenants, experts de leur domaine, sont précisés selon la session. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations.

Contactez Fidal Formations

Pour toute question sur cette formation, son financement, ses dates ou ses tarifs, contactez nos équipes.

Site

<https://www.fidalformations.fr/contactez-nous>

Email

infos@contact.fidalformations.fr

Téléphone

[+33 \(0\) 1 58 97 10 00](tel:+332158971000)

Fidal Formations

4-6 Avenue d'Alsace, 92400 Courbevoie, France.

© 2026 Fidal Formations. Tous droits réservés.